Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 14 (1929)

Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LAUSANNE, JUIN 1929 — N° 6 — 14me ANNÉE

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

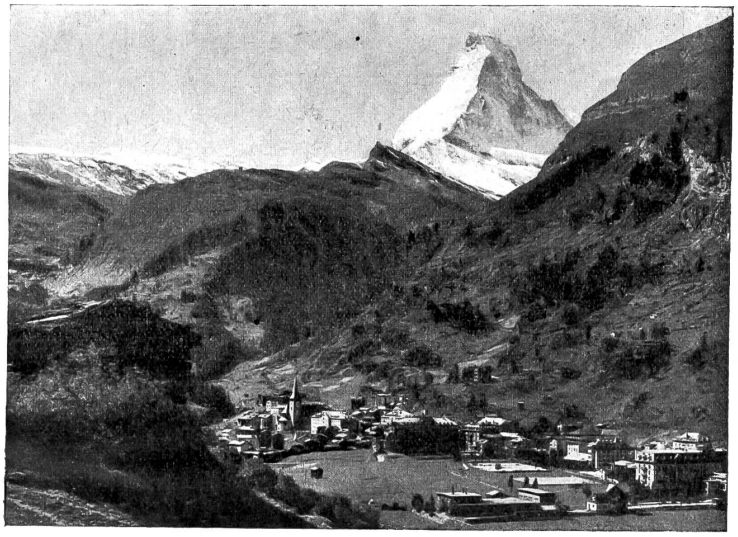

Zermatt avec le Cervin.

CONVOCATION

pour la

XXVIme Assemblée générale ordinaire

du lundi 1 juillet 1929, à 4 heures de l'après-midi à l'Hôtel «Victoria» à ZERMATT

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance par le Président de l'Union
2. Election du Bureau de l'Assemblée.
3. Rapport de gestion sur l'exercice 1928.
4. Rapport du Conseil de surveillance.
5. Résolutions :
   a) sur l'approbation des comptes et bilan de la Caisse centrale pour 1928
   b) sur la répartition du bénéfice.
6. Conférence de M. Dr. Stadelmann, Président du Conseil de surveillance, sur «**La revision du code fédéral des obligations, en ce qui concerne les sociétés coopératives**».
7. Discussion générale.

PS. Les débats auront lieu en français et en allemand

St-Gall, le 29 mai 1929.

Le Comité de Direction.

Avis important

Le programme général du Congrès, qui a été adressé aux Caisses, indique par erreur que l'Assemblée générale aura lieu le 1er juillet à 14 h.; or c'est 16 h. qu'il faut lire, comme l'indique du reste la convocation officielle.

Avant l'assemblée générale

C'est à Zermatt, la grande métropole de l'alpinisme, que les Conseils directeurs de l'Union ont donné rendez-vous aux Raiffeisenistes suisses les 1er et 2 juillet 1929.

Cette décision a recueilli en général un écho très sympathique auprès de la grande communauté Raiffeiseniste suisse. D'aucuns auront trouvé cependant que c'était peut-être sortir de notre tradition de modestie et de simplicité que de choisir Zermatt comme lieu de Congrès. Cela n'est pourtant pas le cas.

Le Valais a été choisi tout d'abord parce que les statuts demandent que toutes les régions du pays soient successivement favorisées lors de la fixation des assemblées générales de l'Union. Avec ses 88 Caisses Raiffeisen, le canton du Valais marche en tête des cantons suisses pour le nombre de Sections. N'avait-il donc pas, de ce fait, un droit incontesté à demander à ce que l'assemblée générale de cette année eût lieu sur son territoire ? Si c'est Zermatt, le haut centre de tourisme, qui a été choisi comme lieu de Congrès, c'est que lui seul était capable d'abriter durant les mois d'été une assemblée de l'envergure de nos landsgemeindes annuelles. Donc, si les statuts demandaient que l'Union tînt cette année ses assises en Valais, les circonstances locales désignaient Zermatt comme lieu de conférence.

Mais ce n'est certes pas seulement cela qui nous appelait en Valais. C'est surtout le fait que là-bas le mouvement Raiffeiseniste est prospère. Conduite par des hommes qui montrent une activité débordante, la belle cause du crédit mutuel agricole avance à grands pas. Des hommes désintéressés et dévoués s'appliquent à répandre la semence de Raiffeisen, à la faire germer et porter rapidement ses fruits bienfaisants.

Les Caisses valaisannes ont été de tous temps des Sections fidèles de notre organisation. La situation topographique du pays, quasi séparé du reste de la Suisse par le bastion des Alpes bernoises, n'a jamais empêché ses habitants de sentir et de penser à l'unisson de leurs Confédérés, et à se rapprocher d'eux pour toutes les nobles et utiles entreprises. D'étroits liens ont toujours uni les Sections valaisannes à l'Union. Les Raiffeisenistes de toute la Suisse comptent en Valais des amis sincères et dévoués. C'était donc pour nous un agréable devoir de venir une fois chez eux et de tenir la landsgemeinde Raiffeiseniste sur le territoire de leur pittoresque canton.

Si les Sections du Valais ne comptent pas parmi les plus puissantes de l'Union comme capacité financière, elles sont par contre grandes par l'immensité des services qu'elles rendent à la population. Nichant parfois dans des villages éloignés

de 2 à 6 heures de marche de la grande vallée, ces Caisses rendent, toutes proportions gardées, des services plus éminents que ceux que peuvent procurer par exemple les Caisses de cossus villages du plateau, à proximité des grands centres. Existe-t-il également un autre canton montagnard dans lequel la population ait su réaliser l'idée du mutualisme et de la défense personnelle de ses intérêts dans le domaine du crédit rural avec autant d'enthousiasme, d'idéalisme, de solidarité réciproque, de dévouement et de désintéressement qu'en Valais ? Non, certes !

Mais ce n'est pas seulement un simple acte de reconnaissance que nous accomplissons en venant à Zermatt. C'est surtout un geste de sympathie spontanée et particulière envers nos amis du Valais. Nous venons serrer la main au montagnard hâlé et au vigneron des coteaux de la Vallée du Rhône ! Geste de sympathie et geste de patriotisme aussi. Nous fraterniserons et resserrerons les liens d'amitié qui nous unissent à nos Confédérés du sud-ouest de la Suisse, en venant chez eux, aux pieds des glaciers, sur ce sol ingrat auquel ils sont attachés par de solides liens ancestrals, afin d'y travailler en commun pour notre belle cause qui veut une aide réciproque des uns pour les autres, l'émancipation et le bien-être de la classe laborieuse de notre chère Patrie suisse. Rarement encore un lieu se sera mieux prêté à servir de cadre à notre manifestation annuelle !

Etant donné leur situation et la modicité de leurs réserves, les Caisses valaisannes n'avaient pu se faire représenter jusqu'ici aux Congrès annuels de l'Union. Les relations avec le nord, le centre et l'est du pays sont difficiles et coûteuses, surtout étant donné que la plupart des Caisses ne sont que dans les premières années de leur existence et sont habituées à ne réaliser que des bénéfices de 10 à fr. 100 annuellement. Ne convenait-il donc pas, dans ces conditions, de nous approcher d'elles et de leur donner ainsi l'occasion d'envoyer de nombreux délégués à un Congrès de notre organisation suisse ?

Du reste, Zermatt n'est plus seulement, comme c'était le cas autrefois, le rendez-vous exclusif des grands alpinistes et de la haute société cosmopolite. Depuis la guerre, particulièrement, cette station est choisie très volontiers comme lieu de conférences et de congrès d'organisations suisses de tous genres. Nombreuses sont aussi les sociétés de chant et de musique qui prennent Zermatt comme but de leurs courses et de leurs excursions. En outre, des milliers de touristes suisses de conditions modestes montent maintenant à Zermatt pour y admirer aussi les plus pures merveilles de la nature, et pour y vivre quelques heures dans la majestueuse et sauvage grandeur des Hautes-Alpes.

Le Lyskamm avec le Castor et le Pollux, vus du Gornergrat.

Les délégués des Caisses Raiffeisen Suisses auront ainsi aussi l'occasion de venir, dans des conditions de transport tout à fait exceptionnelles, dans le Valais pittoresque pour y admirer ses beautés et y goûter ses charmes depuis le Léman jusque dans l'antre des Hautes-Alpes. Nos Raiffeisenistes du plateau pourront s'imprégner de la poésie de la nature pour reprendre ensuite avec une ardeur et un enthousiasme nouveaux, le labeur quotidien.

Plus que jamais jusqu'ici, la réunion de cette année assimilera l'agréable à l'utile. La participation au Congrès permettra aux délégués de faire non seulement une provision d'enseignements utiles pour l'administration de leur Caisse locale, mais elle leur donnera l'occasion d'un voyage intéressant dans notre beau pays. Ce sera pour eux une modeste récompense pour toutes les peines, le temps perdu, le désintéressement et le dévouement déployés au service d'une cause utile à la communauté.

Etant donné le prix tout à fait exceptionnel du trajet Viège-Zermatt et les facilités qu'accordent également les Chemins de fer fédéraux (billets collectifs, etc.), il sera sans doute possible à presque toutes les Caisses dans une bonne situation financière de se faire représenter directement à Zermatt. Ensuite d'entente, des prix spéciaux ont été consentis par les hôtels à l'égard de nos délégués. Une réception cordiale est réservée aux Raiffeisenistes et nous sommes persuadés que ceux-ci emporteront de Zermatt, — comme tous les touristes qui y montent, — un souvenir profond et inoubliable de l'Alpe et de sa magnificence.

Donc, nous donnons rendez-vous à tous, les 1er et 2 juillet prochain, à Zermatt, dans l'importante province Raiffeiseniste du Valais.

Vers le Valais

Répondant au vœu formulé par les deux Fédérations valaisannes, le Comité, directeur de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel a bien voulu convoquer la vingt-sixième assemblée générale à Zermatt.

Certes, le Valais n'est guère d'un accès facile, et Zermatt spécialement se trouve tout en haut, dans l'antre des hautes alpes, à la frontière italienne. Cependant, les Raiffeisenistes valaisans n'ont pas hésité à convier leurs frères de la Suisse entière à venir chez eux, et à monter jusqu'à Zermatt qui est incontestablement un joyau des plus éclatants de la couronne des beautés naturelles de notre patrie.

Les Congrès de Bâle, Lausanne et St-Gall ont montré du reste que les Raiffeisenistes suisses savent consentir quelques sacrifices de temps et d'argent, lorsqu'il s'agit de donner un témoignage de sympathie à leurs amis. Ils le font d'autant plus volontiers s'ils peuvent par ce geste de solidarité servir la grande cause Raiffeiseniste, en contribuant à en diffuser l'idée et à faire connaître l'œuvre. Nos imposants Congrès annuels sont en effet une revue publique de nos forces et sont propres à renforcer le dévouement et l'intérêt des membres envers leurs Caisses locales.

Personne ne fera sans doute le reproche aux Valaisans de manquer de modestie parce qu'ils ont exprimé le désir après 26 ans d'existence de l'Union, que le Congrès annuel se tînt en

Valais. Il y a de nombreuses années déjà, dans une assemblée des sociétés d'agriculture du Haut-Valais, à Brigue, M. le Dr Laur avait proclamé que les Caisses Raiffeisen s'adaptaient en toute façon aux conditions économiques du Valais et répondaient à un besoin manifeste de la population. Le développement qu'ont pris les Caisses valaisannes depuis 1906, date de la fondation de la première d'entr'elles indique clairement combien juste était le jugement porté par l'éminent secrétaire des paysans suisses.

Des pieds de la Furka jusqu'au bord du Léman il n'y a aujourd'hui plus de districts, plus de vallées habitées qui n'aient une Caisse d'épargne et de crédit mutuel. Toutes les communes du district de Loèche ont leur Caisse Raiffeisen et dans d'autres districts il n'y a plus que quelques rares communes qui n'ont pas encore leur institution coopérative locale de crédit. Avec 88 Sections, le Valais se trouve à la tête des cantons suisses pour le nombre de Caisses, et dans le chapitre des membres, seul Saint-Gall est en mesure de justifier un chiffre plus élevé. Le Valais est donc une vraie province Raiffeiseniste. Partout où vous franchissez la frontière de notre canton, le premier village qui se présentera à vos yeux aura sa Caisse Raiffeisen: Oberwald, au pied de la Furka et du Grimsel; Lötschen à la sortie du tunnel du Lötchberg; Ayent, sur le passage du Rawil; Conthey sur celui du Sanetsch, et Port-Valais, si vous entrez par la porte qui s'ouvre sur le canton de Vaud.

Si nous vous avons donné rendez-vous à Zermatt et non dans l'un ou l'autre des gros bourgs de la Vallée du Rhône, c'est que nous avions nos bonnes raisons pour cela. Celui qui ne fait que traverser le Valais, de Brigue à St-Maurice en suivant le Rhône, n'a pas l'occasion de jouir de toutes les beautés de la nature et de connaître vraiment les particularités du pays. Pour connaître le Valais, il faut suivre les vallées latérales et pénétrer dans les hautes régions. Là seulement le visiteur rencontrera les groupes de mazots qui forment les villages alpestres; là seulement, il verra les costumes nationaux et locaux, et pourra étudier les coutumes séculaires des habitants. C'est là seulement que le chevrier jodle en poussant son troupeau à travers les bois et les pâturages. Là-haut serpente le sentier à travers les broussailles et les éboulis jusqu'au hameau sur la pente habité par des paysans qui luttent péniblement pour leur existence sur un sol aride et ingrat. Régions des précipices et des torrents fougueux où dans l'arrière-plan les alpes livrent tous les charmes de leur éblouissante beauté et toute la puissance de leur majestueuse grandeur !

Sur la route de Viège à Zermatt, la nature a répandu à foison tout ce qu'elle pouvait donner en richesse et sublimité. Cervin qui se dresse dans les airs comme une tour géante.

Celui qui a le bonheur de pouvoir contempler par un jour ensoleillé le panorama du Gornergrat se souvient éter-

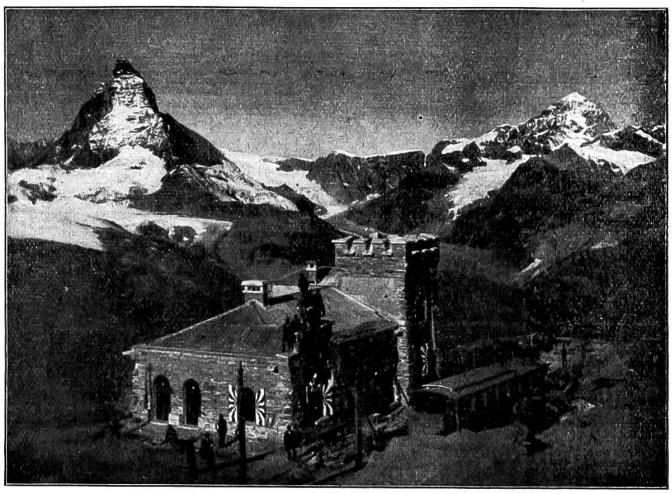

Station terminus de la ligne du Gornergrat.

Au fond du ravin mugit la Viège; des blocs de rochers qui se sont détachés de la montagne se dressent dans son lit comme autant d'îlots, et le torrent les baigne de son eau mousseuse.

En deux heures, le train nous transporte des vignobles riants de la vallée jusqu'à la limite des neiges éternelles. Quelques minutes avant Zermatt seulement, l'étroite vallée s'ouvre brusquement et le voyageur émerveillé a devant lui la couronne éclatante des hautes cîmes qui ferment la romantique vallée. Le regard est attiré et charmé par la vue du nellement de cette vision indescriptible de glaciers, de crevasses et de cimes neigeuses se découpant dans le bleu du ciel.

Donc, chers Raiffeisenistes, nous vous convions à venir nombreux dans notre Valais pittoresque. Vous y serez les bienvenus !

Puisse aussi le Congrès de cette année marquer d'imposante façon le début du second quart de siècle d'activité de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen.

Au nom des deux Fédérations valaisannes: J. WERLEN, chanoine.

Les Caisses Raiffeisen en Valais

Dès que l'œuvre de Raiffeisen fut connue en Suisse, grâce à M. le curé Traber, on ne tarda pas à la recommander en Valais comme propre à contribuer au progrès matériel et moral des populations agricoles de la plaine et des vallées alpestres. Invité par l'Association populaire catholique, M. le curé Traber donna en 1904, une première conférence sur les «Caisses rurales de crédit» et recommanda chaleureusement la fondation de ces Caisses. En 1906, la première Caisse Raiffeisen valaisanne vit le jour à St-Nicolas (commune importante de la vallée de Viège) où passe le chemin de fer qui conduit à Zermatt.

Cette première Caisse dut attendre deux ans avant d'avoir une sœur qui lui vînt du Valais romand. En 1908, une Caisse fut alors fondée à Leytron, par M. le doyen Bourban, à l'issue d'une conférence donnée à Sion par M. le colonel Repond, de Fribourg. La même année, M. le curé Traber fut appelé une seconde fois en Valais et donna une conférence au Gymnase de Brigue, devant un auditoire composé principalement de professeurs, d'étudiants et de représentants des communes du Haut-Valais. Ensuite de cette conférence, une nouvelle Caisse fut constituée à Loetschen, par M. le curé de l'endroit qui était alors M. Werlen, actuellement chanoine à Sion et président de la Fédération des Caisses du Haut-Valais.

Sur ces entrefaits également, M. Gaspoz, curé d'Hérémence, fonda dans sa paroisse la seconde Caisse du Valais romand.

Les premiers jalons posés, le mouvement se propagea et pris petit à petit de l'extension. Des hommes courageux et dévoués à la chose publique prirent le bâton du pèlerin et s'en furent jusque dans les vallées les plus reculées et les plus difficiles d'accès pour y donner des

conférences et y fonder de nouvelles Caisses. Malgré l'indifférence et l'hostilité même que manifestèrent certains milieux à l'égard du mouvement naissant, tous les efforts ne restèrent pas stériles, et en 1912 le Valais possédait déjà 15 Caisses, avec un total de 607 membres.

En cette même année 1912, on entreprit dans le Bas-Valais de fonder une Fédération Cantonale des Caisses Raiffeisen. Le projet dut être abandonné ensuite des difficultés linguistiques qui se présentèrent. En 1916, ensuite d'une suggestion de la Centrale suisse, les Caisses du Haut-Valais décidèrent de former entr'elles une Fédération Régionale. Grâce à l'activité de cette Fédération, et en particulier au travail admirable de son dévoué président, M. le chanoine Werlen, la pensée de Raiffeisen conquit alors rapidement le Haut-Valais.

En 1919, les Caisses du Valais romand se groupèrent à leur tour en une association régionale, que présida M. le curé Gaspoz, d'Hérémence, et dans laquelle M. A. Puippe déploya une activité débordante et joua un rôle de premier plan. Depuis 1921, M. Puippe est membre du Comité de surveillance de l'Union et représente les Caisses valaisannes dans le sein des autorités de l'Association suisse.

C'est grâce à l'activité de ces hommes dévoués que le mouvement Raiffeiseniste conquit le Valais en si peu d'années. A l'heure actuelle, ce canton compte le plus grand nombre de Caisses de tous les autres cantons suisses. Dans certains districts, toutes les communes sont déjà pourvues de Caisses Raiffeisen et de la plaine du Rhône jusque dans les vallées alpestres et dans les hameaux perchés sur les rochers jusqu'à 1800 mètres d'altitude (Saas-Fee), la population a maintenant la possibilité de traiter ses affaires d'argent auprès d'une de ses institutions locales de crédit à caractère d'utilité publique.

Nous donnons au moyen du tableau suivant une image du rapide développement des Caisses Raiffeisen valaisannes de 1908 à 1928:

Année	Nombre de Caisses	Nombre de membres	Bilan	Roulement	Déposants d'épargne	Réserves
1908	4	140	91.362,10	246.542.20	36	389,35
1912	15	607	608.241,11	1.172.284,98	624	6,885,82
1916	17	751	864.157,48	1.413.824,07	894	22 111,95
1920	32	1861	3.167.248,56	9 113.232,34	2682	54.610,96
1924	49	3164	5.731.059,47	13.771.635,98	4030	125 731,19
1928	83	5521	11.733.106,90	25.086 825,34	6017	246 429,60

Au 31 décembre dernier, le Valais romand comptait 44 Caisses avec 2,788 membres, et 5,2 millions de francs de dépôts; le Haut-Valais (partie allemande du canton), 39 Caisses avec 2,733 membres et 6,4 millions de francs de chiffre de bilan. En 1929, deux nouvelles Caisses ont encore été fondées dans le Haut-Valais et une dans le Bas-Valais. Les progrès réalisés durant l'exercice écoulé ont été particulièrement réjouissants et le chiffre des dépôts confiés s'est élevé en 1928 de 1,94 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 20 pour cent par rapport au chiffre du bilan de l'année précédente.

Le développement qu'ont pris les Caisses valaisannes démontre clairement qu'elles sont une vraie nécessité et qu'elles comblent une lacune dans la vie économique du canton. Les Caisses valaisannes, dont la plupart se trouvent dans des petits villages alpestres de 200 à 300 habitants, ne justifient certes pas des chiffres de bilan aussi élevés que leurs sœurs dans les gros bourgs des contrées plus fertiles de la plaine. Mais une chose est certaine, c'est que ces modestes institutions rendent par contre à leurs sociétaires des services excessivement importants. Dans les villages retirés, à cinq et six heures de marche des centres, souvent bloqués durant de longues semaines par les neiges, les Caisses Raiffeisen rendent des services immenses en permettant l'utilisation des disponibilités et la compensation directe de l'épargne et du crédit local. Malgré le rendement médiocre du sol, nulle part les taux appliqués par les banques et les banquiers particuliers ne sont aussi excessifs qu'en Valais. La population apprécie du reste hautement ces institutions qui, en favorisant l'épargne, ont rempli déjà une mission utile. Alors que le carnet d'épargne était pour ainsi dire inconnu autrefois dans certaines communes, nous voyons le 80 pour cent de la population entretenir maintenant son carnet auprès de la Caisse locale. La Caisse d'une commune retirée dans une haute vallée compte par exemple 270 carnets pour une population de 333 âmes seulement.

Ensuite de ces circonstances, les Caisses locales ont pu non seulement répondre, dans la plupart des cas, à tous les besoins de leurs sociétaires en crédit d'exploitation, mais aussi, avec l'appui de la Caisse Centrale de l'Union, ouvrir des crédits pour la construction de routes, pour des améliorations foncières, pour des installations communales d'eau et d'électricité, et pour d'autres entreprises semblables d'utilité publique.

Grâce aux Caisses locales d'épargne et de crédit, la population agricole valaisanne est en voie de conquérir petit à petit son indépendance financière, de développer la production de ses exploitations et d'améliorer ses conditions d'existence. Par le moyen de ces Caisses, la population réalise d'appréciables économies, car tous les capitaux peuvent être utilisés et chacun peut traiter sur place ses affaires financières sans perte de temps et sans frais. Les avantages que rendent les Caisses Raiffeisen dans ce domaine sont particulièrement importants en Valais, étant donné l'éloignement des villages et surtout aussi parce que les taux (y compris les commissions) qu'appliquent certains établissements particuliers sont élevés.

Dans ces conditions, il est facile de se représenter combien utiles sont les Caisses Raiffeisen pour le montagnard valaisan qui doit lutter si péniblement pour son existence. Il est compréhensible aussi que non seulement les Raiffeisenistes, mais la population entière honorent et vénèrent les promoteurs de l'idée de Raiffeisen dans leur canton comme de **grands bienfaiteurs de leurs familles** et de leurs foyers. De son côté, l'Etat manifeste à l'égard de ces institutions une bienveillante neutralité. Il autorise le placement des fonds publics auprès d'elles et en 1919, lors de la promulgation d'une loi sur la surveillance des Caisses d'épargne, il a institué l'Union comme instance officielle de révision des Caisses du canton.

Des 80 communes que compte le Bas-Valais, 51, soit le 63,5 pour cent ont la possibilité de traiter leurs affaires financières avec une Caisse Raiffeisen, et des 90 communes du Haut-Valais, 58, soit le 64 pour cent, ont également une Caisse locale. Lorsque les délégués apercevront, perchée sur un rocher, un église avec quelques maisons tapies à ses pieds, ils pourront se dire que là-haut il y a aussi une Caisse Raiffeisen sans laquelle on ne conçoit plus qu'une commune puisse exister.

Les Caisses de maladie et les Caisses de crédit comptent en Valais, parmi les plus grandes et les plus utiles innovations de ce siècle.

Ces deux sortes d'institutions ont déjà accompli une œuvre souverainement utile tant au point de vue social qu'économique, et ont déjà grandement contribué à enrayer la dépopulation des vallées alpestres.

Lors de l'Exposition Cantonale Valaisanne, qui a eu lieu l'année dernière à Sierre, les deux Fédérations ont obtenu dans la division « Oeuvres sociales », un diplôme d'honneur de première classe, avec médaille d'or.

Fédération vaudoise des Caisses de Crédit Mutuel

Cette Fédération a tenu à Lausanne, le 23 mai dernier, son assemblée annuelle des délégués, sous la présidence de M. A. Golay, à Molondin.

Vingt-cinq Caisses étaient représentées par quarante délégués.

M. Blanc, secrétaire agricole vaudois représentait la Chambre Vaudoise d'Agriculture, et M. Heuberger, l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen. MM. Fazan, Porchet et Dufour, conseillers d'Etat, invités, s'étaient tous faits excuser.

Après un cordial discours de bienvenue du président, M. Viallon juge de paix à Ballens, secrétaire de l'Association, a donné lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

M. A. Golay, l'actif président a donné ensuite lecture d'un rapport succinct, où il a passé en revue la situation économique de l'agriculture vaudoise, la crise agricole qui la caractérise.

Les crises économiques, a constaté Monsieur Golay, sont des phénomènes passagers, de durée plus ou moins longue et qui se renouvellent à intervalles plus ou moins éloignés. Si l'on veut les surmonter, il faut se garder d'un pessimisme exagéré. Cette situation actuelle de nos agriculteurs est difficile, mais nous ne croyons pas qu'elle le soit plus que ne l'était au milieu du siècle dernier, celle des misérables paysans de la Rhénanie auxquels Raiffeisen a voulu venir en aide en les appelant à constituer des Caisses de crédit mutuel. Pour sortir les paysans de l'état misérable dans lequel ils se trouvaient, Raiffeisen chercha à réveiller leur énergie, à les persuader de ne pas attendre le secours d'ailleurs que d'eux-mêmes. Si Raiffeisen a réussi à élever les plus petits paysans de son district à une situation meilleure en se servant pour cela de l'aide et de l'énergie personnelle qui déploie et développe toutes les forces individuelles et de là, la coopération qui les unit et les multiplient, on peut et on doit de nos jours encore avoir recours aux mêmes moyens, et faire appel à l'énergie latente dont notre population rurale possède une réserve très grande, et chercher à développer chez nos cultivateurs et nos artisans, l'esprit d'association et de coopération qui fera de plus en plus leur force à l'avenir.

Après avoir bien montré le précieux concours que peuvent apporter les Caisses de crédit pour améliorer la situation de la population agricole vaudoise, le rapporteur a donné connaissance de quelques chiffres suggestifs, qui montrent le rôle et l'importance des 38 Caisses vaudoises.

En 1928, le nombre des Sections a augmenté d'une unité, par la fondation de la Caisse de Chesalles-Oron. Le nombre total des membres des 38 Caisses fédérées dépasse maintenant 3,000.

Le mouvement d'affaires général a atteint 44 millions pour le dernier exercice. La somme des bilans qui ascende à fr. 15,2 millions est de 824,000 francs supérieure à celle de l'année précédente. Cette élévation provient en grande partie de l'augmentation des dépôts d'épargne, augmentation qui se monte à près de 660 mille francs et porte ces dépôts à près de 9 millions. Le nombre des déposants augmente de 251 et arrive à 6,750. Les prêts à terme ont atteint fr. 6,3 millions et les crédits ouverts représentent fr. 8,5 millions.

Le total des bénéfices des 38 Caisses est de fr. 52,788, ce qui porte les réserves à 493,359,40, soit à peu près d'un demi million. Il est également intéressant de relever qu'en 1928, les Caisses fédérées ont payé ensemble, pour patentes et impôts, la jolie somme de fr. 11,785,20, qui représente presque le quart de leurs bénéfices nets, tandis que leurs frais généraux se sont montés en tout à fr. 68 335 fr: 80, soit à 0,44 pour cent du chiffre des dépôts.

En tête des Sections qui voient leur bilan progresser, marche la Caisse du Brassus, avec une augmentation de 114 mille francs. Après elle, celles qui ont reçu le plus de nouveaux dépôts sont Corsier-Corseaux, dont le chiffre du bilan augmente de fr. 109,000, et Mézières avec 70,000 francs d'augmentation.

M. Golay a constaté ensuite que si les affaires des Caisses existantes progressent de façon réjouissante, il n'en est malheureusement pas de même du mouvement Raiffeiseniste dans le canton.

Il y a bien eu des pourparlers pour en créer dans la Broye et dans le pied du Jura, mais il ne s'est pas trouvé jusqu'ici des hommes décidés à marcher de l'avant. On se heurte à des influences contraires pour empêcher de nouvelles fondations, et ce qui prédomine encore c'est l'indifférence à l'égard des Caisses Raiffeisen. M. Blanc, le dévoué et remuant secrétaire agricole vaudois continue à saisir toutes les occasions qui se présentent pour recommander la fondation de nouvelles Caisses, et la Fédération lui est reconnaissante pour l'appui qu'il prête à cette bonne cause.

Cet intéressant rapport a été écouté avec une attention particulière, et M. Golay a été vivement applaudi.

La gestion, de même que les comptes vérifiés par M. Chaudet, à Rivaz, au nom des Sections de Corsier et Rivaz ont été approuvés à l'unanimité. L'avoir en caisse actuel est de fr. 728,30. La cotisation pour 1929 a été maintenue sur la base de 40 centimes par membre et le Bureau Central s'occupera de la perception. Les comptes de 1929 seront vérifiés par les Sections de Daillens et de Penthaz.

Lors de la discussion générale qui est intervenue ensuite, plusieurs délégués ont pris la parole. L'arrêté du Conseil d'Etat du 30 octobre dernier, qui laisse aux autorités communales la liberté de faire des placements et de se faire ouvrir des comptes-courants auprès des Caisses locales a causé une vive satisfaction auprès des Caisses. Le président a donné lecture d'une lettre qui a été adressée au Conseil d'Etat pour lui exprimer les remerciements des Caisses. La Fédération a également saisi cette occasion pour demander à la haute autorité de bien vouloir examiner s'il n'y aurait pas lieu de réviser l'arrêté concernant les tutelles, pour le mettre en harmonie avec celui sur la comptabilité des communes afin que la Justice de Paix puisse avoir la faculté d'autoriser les tuteurs à faire des placements et à avoir des comptes-courants auprès des Caisses fédérées. Le Conseil d'Etat a répondu qu'il avait transmis cette requête au Tribunal cantonal du ressort duquel dépend la surveillance des tutelles.

M. Golay a également invité les Caisses à se faire représenter à l'assemblée générale de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel qui aura lieu à Zermatt, le 1er juillet prochain. Les Caisses qui ne pourront envoyer de représentants directs, devront alors faire parvenir les procurations pour la représentation par les délégués de la Fédération, pour le 25 juin, au plus tard, à M. Golay, président, à Molondin.

Après que les affaires administratives eurent été liquidées, M. Heuberger a pris la parole pour sa conférence sur « L'Union Suisse au service des Caisses ».

Nous vivons dans l'ère des organisations a dit le conférencier. La vie économique n'est plus seulement une lutte constante du seul individu, mais surtout une lutte des différents groupes écono-

miques. Le paysan, l'artisan et le petit commerçant ne sortiront victorieux de l'âpre combat qu'ils doivent soutenir pour leur existence que s'ils savent se grouper, faire preuve de solidarité étroite entr'eux, et former des organisations fortes pour la défense de leurs intérêts. Ceci est une nécessité, même s'il faut sacrifier sur l'autel de collectivité un peu de son individualisme et de sa liberté personnelle. C'est partant de ce principe qu'ont été fondées les Caisses locales de crédit, les Fédérations et l'Union Suisse.

Le conférencier a fait ensuite circuler avec aisance ses auditeurs dans les différents services de la Centrale: Caisse Centrale, Secrétariat, Office de Renseignements et de Propagande, Office de révision, Service des Fournitures. Les services que rend la Centrale aux organisations affiliées sont nombreux et variés. Ils sont d'autant plus appréciables qu'ils sont gratuits. Les dirigeants de l'Union ont à cœur de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faciliter le travail aux Caisses locales en contribuant à leur développement et à leur prospérité. « Toujours plus et toujours mieux », voilà la devise des dirigeants de l'Union.

Le conférencier a été vivement applaudi et à 4 heures et demie déjà, le président a pu clôturer la séance en remerciant les délégués pour l'attention soutenue avec laquelle ils ont suivit les débats et en leur souhaitant un bon retour dans leurs foyers.

Rapport annuel de l'Union pour 1928

Le rapport annuel de 1928 de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen) vient de sortir de presse. Comme habituellement il en a été adressé deux exemplaires à toutes les Caisses.

Nous prions MM. les caissiers de le faire circuler auprès des membres des Comités afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Ce rapport est une très intéressante brochure, pleine de documentation, présentant l'activité de la Centrale et des Caisses Raiffeisen durant l'année écoulée. Il est accompagné de nombreux tableaux statistiques, illustrant le développement successif, ainsi qu'un tableau des bilans de toutes les Caisses locales.

De la nécessité de l'épargne pour les domestiques et servantes de campagne

Lors de la dernière journée fribourgeoise des Caisses Raiffeisen, M. Desonnaz, rédacteur à Fribourg, avait attiré l'attention des délégués sur la nécessité de s'occuper des domestiques de campagne, auxquels il faut faciliter aussi la création d'un foyer si on veut les attacher à la terre, et empêcher leur émigration vers les centres urbains.

Il s'agit là d'une œuvre qui mérite, certes, une étude bienveillante de la part de nos Caisses Raiffeisen. Avant de revenir plus longuement sur ce sujet, nous croyons intéresser nos lecteurs en publiant à l'appui de cette thèse l'entrefilet suivant que nous glânons dans le « Messager Raiffeisen du Vorarlberg »:

Il faut reconnaître que d'une manière générale, nos domestiques et servantes de campagne sont travailleurs et économes. Pourtant, l'on se plaint souvent encore que les domestiques n'économisent pas, mais qu'ils dilapident leurs sous péniblement gagnés soit dans les auberges, soit dans les fêtes et les endroits où l'on danse, en voulant imiter les fils de riches propriétaires. Quoi de plus logique qu'avec une semblable prodigalité, le salaire disparaisse rapidement et que rien ne soit mis de côté. Certaine ménagère se plaint aussi que sa servante aime par trop le luxe et dépense ses sous en quolifichets que lui vend chèrement le colporteur habile, en un mot qu'elle n'a aucun sens de l'épargne.

Ces constatations sont d'autant plus pénibles à faire qu'il faut ajouter que la conduite de ces serviteurs prodigues laisse presque toujours à désirer.

« Celui qui ne fait rien pour lui-même, n'est pas capable de faire quelque chose pour les autres » dit un proverbe local. Que les patrons qui ont de semblables employés à leur service, méditent cet adage populaire... Dans leurs propres intérêts, ils feront bien alors d'user de leur influence pour inculquer à leur personnel la simplicité de vie et le sens de l'économie. De cette façon alors les ouvriers ruraux parviendront à mettre quelque chose de côté pour se créer un foyer, pour se rendre indépendants un jour peut-être, en tous cas pour s'assurer quelques disponibilités pour leurs vieux jours, de sorte à ne jamais tomber à l'assistance des communes. Les patrons feraient ainsi, certes, une œuvre utile tout en s'assurant de meilleurs employés.

Donc, MM. les patrons, si vous ne voulez plus avoir à vous plaindre de vos domestiques et servantes, cherchez à éveiller en eux le sens de la prévoyance et de l'épargne. Sachez leur parler au moment opportun et vous les convaincrez facilement. Proposez-leur de ne pas retirer leur salaire entier, mais d'en placer une partie directement auprès de la Caisse Raiffeisen du village. Si le domestique est d'accord, occupez-vous alors vous-même régulièrement du placement à la caisse, en lui montrant le carnet chaque fois. Une fois cette bonne habitude prise, vous pourrez sans danger alors lui confier le livret en lui laissant faire lui-même le court chemin jusqu'à la Caisse Raiffeisen. Ne perdez jamais la chose de vue et surveillez continuellement les placements. Quoi de plus aisé en effet que de demander par-ci par-là au domestique de présenter son carnet d'épargne pour y jeter un coup d'œil. Ceci vous sera même très facile si vous consentez, dans des occasions spéciales, une petite gratification exceptionnelle pour le carnet d'épargne.

Du reste, le domestique se rendra très facilement compte lui-même des avantages multiples que lui procure la possession d'un bon carnet d'épargne. Parce qu'il verra son dépôt s'augmenter rapidement, l'économie lui deviendra plus facile, ceci d'autant plus qu'il ne restera pas indifférent à la considération dont il sera l'objet à la Caisse Raiffeisen.

Pour terminer, encore un conseil à l'usage des fonctionnaires des Caisses Raiffeisen: Donnez un mot d'encouragement au domestique ou à la servante qui vient déposer ses économies à votre Caisse. Soyez prévenants à leur égard. Accordez-leur quelques paroles de louange peut-être en les invitant à revenir bientôt. Ce conseil s'applique aussi dans les relations avec les enfants et jeunes gens auprès desquels quelques mots d'encouragement et un conseil adroitement donné peuvent avoir une grande portée.

L'initiative privée et l'aide de l'Etat

Dans un discours prononcé à Lucerne, le 26 mai 1929, sur les « tâches économiques et sociales de demain », M. le conseiller fédéral Schulthess, chef du Département fédéral de l'économie publique, s'est prononcé comme suit sur cette question :

« Il ne faut pas oublier que la vie économique de notre pays repose sur l'initiative privée, sur la valeur de ses habitants et le travail de sa population. L'aide de l'Etat ne peut avoir pour but que d'appuyer les efforts individuels. Elle ne saurait s'y substituer.

« Elle ne doit intervenir que lorsque les individus et les groupements professionnels et économiques sont impuissants, ou lorsqu'il s'agit d'unir, de diriger les efforts isolés, de leur donner un but unique dans l'intérêt de chacun ».

Les caisses raiffeisen suisses en 1928

(Suite et fin)

L'augmentation de 2,610 unités du chiffre des membres est due principalement à l'affiliation des nouvelles Caisses. On s'en rend facilement compte en constatant que le canton du Valais enregistre 509 nouveaux sociétaires (soit le 10 pour cent); Berne 363 (32 pour cent) et Argovie 358 (14 pour cent également). De leur côté, les anciennes Caisses enregistrent continuellement de nouveaux adhérents, preuve en soit par exemple dans le fait que le canton de St-Gall justifie une majoration de 286 unités dans le chiffre total de ses sociétaires. En comparaison avec la densité de la population, c'est le canton du Valais qui présente le chiffre le plus élevé de Caisses et de membres.

Si nous répartissons les sociétaires d'après les régions linguistiques de notre pays, nous obtenons l'intéressant tableau suivant pour les deux dernières années:

	1928	1927
Suisse allemande	30.345	28.456
Suisse française	9.345	8.643
Suisse romanche	350	334
Suisse italienne	52	49

Il y a quatre Sections avec moins de 12 membres; 23 de 13 à 24 membres; 287 avec 25 à 100 membres; 129 avec plus de 100 membres, et enfin 20 avec plus de 200 sociétaires. Les Caisses les plus importantes dans ce domaine sont celles de Mels avec 504 membres, Neukirch-Egnach avec 365; Nesslau-Krummenau, avec 344; Aesch-Pfeffingen avec 331; Einsiedeln avec 324; Escholzmatt avec 323 et Ebnat-Kappel avec 300 sociétaires. En Suisse romande, c'est la Caisse d'Ollon qui se place au premier rang avec 272 associés. La moyenne par Caisse est de 86. Si nous voulions chercher à définir la proportion des membres par rapport à la densité de la population, nous arriverions certainement à un cœfficient plus élevé auprès des petites Caisses qu'auprès des grandes. Il est intéressant de constater aussi à ce sujet combien certaines circonstances locales spéciales qui empêchent une collaboration harmonieuse de la population peuvent nuire parfois à l'enrôlement des sociétaires.

Depuis 1920, le chiffre des dépôts confiés aux Caisses Raiffeisen Suisses a plus que doublé. Au 31 décembre dernier, le chiffre global du bilan a atteint fr. 216 millions 023,179,73, ce qui représente une augmentation de 20,071 millions de francs par rapport à l'an dernier. C'est là le développement le plus important qui ait été enregistré jusqu'à ce jour; ceci aussi bien sur les fonds étrangers du bilan que sur les fonds propres. Quatre cent vingt-neuf Caisses, soit le 93 pour cent ont enregistré une augmentation du chiffre de leur bilan. Les 34 autres Caisses soit le 7 pour cent accusent une diminution globale de 639,000 francs, laquelle est résultée presque essentiellement de l'amortissement de crédits utilisés à la Caisse Centrale.

Le tableau suivant donne la répartition des Caisses d'après le chiffre de leur bilan:

12	*Caisses*	*avec*	*plus de*	*Fr.*	2.000.000
42	»	»	»	»	1.000.000
83	»	»	»	»	500.000
110	»	»	»	»	200.000
102	»	»	»	»	100.000
114	»	»	*moins de*	»	100.000

Le chiffre moyen du bilan est de 466 mille francs par Caisse.

Au palmarès des plus beaux résultats obtenus, nous pouvons lire avec satisfaction que 10 Caisses ont enregistré durant l'année écoulée une augmentation allant de fr. 200,000 jusqu'à fr. 755,000 de la somme de leur bilan. Classées par rang d'importation du bilan, nous trouvons en tête de la liste, comme habituellement Neukirch-Egnach, 6,42 millions; Waldkirch, 5,8 millions; Mels, 3,9 millions; Niederhelfenschwil, 3,5 millions; Muolen, 3,4 millions; Roggwil, 3,3 millions; Wittenbach et Wängi avec chacune trois millions. Les plus importantes Caisses romandes sont celles du Brassus (Vaud) avec 1,2 million; Molondin (Vaud), avec 1,1 million de francs. L'année dernière 12 nouvelles Caisses ont dépassé encore le premier million de chiffre de dépôts.

Les sommes les plus considérables se lisent naturellement dans la rubrique du « mouvement général ». Par rapport à l'an dernier, une augmentation de 12,07 pour cent est intervenue, de sorte que le roulement d'affaires a été d'environ un demi milliard de francs. La moyenne par Caisse est de fr. 1,069,000. Par le fait du développement qu'a pris le compte-courant en connexion avec le développement du service de chèques, nous pouvons constater que les chiffres du roulement sont beaucoup plus importants en Suisse orientale et dans le canton de Vaud que dans le canton de Soleure par exemple, où le carnet d'épargne continue à dominer. Le roulement a été aussi favorablement influencé en maints endroits par la recrudescence des opérations traitées avec les Caisses par les communes et les associations coopératives locales.

Pour bien se rendre compte des mutations intervenues sur les chiffres des comptes particuliers, nous donnons ci-après un tableau comparatif des deux dernières années:

	1928	1927	Augm. en 1928
Caisse d'épargne	113.495	106.027	7.468
Débiteurs	39.323	36.803	2.520
Oblig. et dépôts	31.417	29.352	2.065
Comptes-courants	29.525	28.652	873
	213.760	200.834	12.926

Malgré la garantie de premier choix que constitue pour les déposants la responsabilité solidaire des membres, les Caisses se sont appliquées particulièrement durant ces dernières années à renforcer la proportion de leurs moyens propres, comme le demande du reste toute bonne politique financière. Nous pouvons relever dans ce domaine les chiffres suivants pour l'année dernière:

Capital social versé	Fr. 3,281,235.70
Réserves accumulées	„ 6,128.554.22
TOTAL des moyens propres	Fr. 9,409,789.92

Ce chiffre est supérieur de fr. 933,765 francs 03, à celui de l'an dernier. A ce sujet nous pouvons constater également que plusieurs Caisses ont procédé à une augmentation de fr. 50.— à fr. 100.— du chiffre des parts d'affaires et ont renforcé ainsi la bonne stabilité de leur bilan.

Le fonds de réserve a dépassé fr. 50,000 auprès de 18 Caisses et fr. 100,000 auprès de 7 autres. Quant au bénéfice réalisé, il a atteint fr. 688,302,96, ce qui représente 0,31 pour cent du chiffre du bilan.

Dans les fonds étrangers du bilan nous trouvons cette année encore la plus forte augmentation en « caisse d'épargne » où les dépôts sont en recrudescence de 9,9 millions, soit du 11,7 pour cent. De ce fait, les dépôts d'épargne dépassent maintenant la première centaine de millions de francs ! Le nombre des déposants est également en majoration de 7,468 et atteint le chiffre imposant de 113,495. Une impulsion nouvelle a été donnée à l'épargne auprès de la jeunesse, et des résultats appréciables ont déjà été obtenus dans ce domaine. Plusieurs Caisses font maintenant cadeau d'un carnet d'épargne à tous les enfants nouveaux-nés de leurs sociétaires. Nous ne pouvons également jamais assez faire ressortir l'œuvre souverainement utile qu'accomplissent les Caisses Raiffeisen en favorisant l'épargne et l'utilisation des capitaux dans les hautes vallées alpestres. A ce sujet nous pouvons citer comme exemple le cas d'une commune montagnarde, qui, 10 ans après l'entrée en activité de la Caisse,

compte déjà 171 carnets d'épargne, alors qu'il y en avait à peine une dizaine autrefois.

Les obligations et les dépôts à termes sont en augmentation de fr. 7 millions et atteignent maintenant 69,9 millions de francs, soit en moyenne fr. 2,225 par titre. Alors que les placements en compte à plus de six mois de terme ne sont plus guère utilisés depuis qu'ils sont frappés des droits de timbre fédéraux; les obligations par contre n'ont rien perdu de leur popularité, ceci malgré les droits élevés qui frappent actuellement ces titres.

Au chapitre des comptes-courants, lequel englobe également les opérations avec la Caisse Centrale, nous trouvons d'un côté les comptes-créanciers avec 35,3 millions de francs, se répartissant entre 18,653 titulaires, et de l'autre côté 10,872 comptes-débiteurs pour une somme globale de 59,7 millions.

Le solde en caisse moyen au 31 décembre était de fr. 3,960, soit fr. 110 de plus qu'à la fin de l'année précédente.

Dans les comptes-débiteurs à terme fixe, il y a 39,323 comptes pour une somme de fr. 150,7 millions. La moyenne est ainsi de fr. 3,833 par sociétaire (fr. 3,680 l'an dernier).

Pour la première fois, la tabelle statistique publie cette année des détails étendus sur le compte de « profits et pertes ». La note caractéristique qui se dégage de ce compte est tout d'abord la marge réduite qui existe entre les taux-débiteurs et les taux-créanciers, ainsi que la modicité des frais généraux d'exploitation. Les Caisses Raiffeisen ne travaillent qu'avec une marge de 0,73 pour cent entre les taux actifs et passifs. Les frais généraux ascendent au chiffre total de 836,037,89 francs, soit le 0,38 pour cent seulement du chiffre du bilan, pendant que de leur côté les impôts et droits divers s'élèvent à fr. 169,710,68, soit au 0,08 pour cent. Ces chiffres expressifs n'illustrent-ils pas clairement le travail désintéressé des organes administratifs et le vrai caractère utilitaire des Caisses Raiffeisen ?

Les données représentées montrent abondamment les services que rendent les Caisses Raiffeisen Suisses à la collectivité. A ces chiffres qui ne donnent naturellement que les aspects extérieurs des choses, il y a lieu d'ajouter encore l'influence bienfaisante qui est exercée sur les débiteurs par le fait des conseils permanents qui leur sont donnés et par la surveillance étroite dont ils sont entourés. Le mouvement Raiffeiseniste fait aussi œuvre utile en contribuant, par les révisions, à développer et à former le sens administratif de la population rurale.

Certes, le résultat du dernier exercice est digne de donner une légitime satisfaction à tous ceux qui sont à la brèche de l'œuvre Raiffeiseniste, à quel titre que ce soit. Des résultats plus expressifs pourront être certainement réalisés encore lorsque l'esprit de solidarité et de collaboration réciproque qui fait parfois encore défaut, même auprès des organes administratifs, se manifestera enfin de pleine façon, et lorsque tous les agriculteurs auront étouffé complètement ce vieux fonds d'individualisme et d'égoïsme qui est parfois encore en eux.

Le fardeau des intérêts à payer reste lourd et la tâche que nos institutions de crédit se sont proposée est aujourd'hui plus urgente que jamais. Deux éléments sont capables d'atténuer la pénible crise agricole qui persiste: l'aide de l'Etat et la réaction personnelle des classes rurales. L'Etat peut panser provisoirement les plaies les plus cruelles et intervenir dans les cas exceptionnels. Mais le remède régénérateur réside dans l'œuvre de défense économique personnelle et financière des classes agricoles; œuvre qui a alors un caractère constructif et de longue portée, et qui se réalise par un développement et une meilleure adaptation des associations coopératives rurales de tous genres.

En travaillant inlassablement à inculquer auprès de la population agricole le sens de l'épargne et le principe de la défense personnelle dans le domaine de l'argent et du crédit, les Caisses Raiffeisen méritent certainement dans une mesure encore plus forte qu'elle ne s'est manifestée jusqu'ici la protection des autorités et des lois. Ceci est d'autant plus justifié que l'activité des Caisses ne s'exerce au détriment de personne, mais au contraire, contribue à créer de nouvelles possibilités d'existence.

Les résultats obtenus l'an dernier proclament une fois de plus d'éclatante façon le droit d'existence et la nécessité des Caisses Raiffeisen qui comblent un besoin manifeste de la population laborieuse et honnête de notre pays. Constatation réconfortante aussi, ces résultats montrent que nos paysans cherchent de plus en plus dans la coopération et dans le mutualisme, le moyen de défendre efficacement leurs intérêts financiers et économiques, afin de pouvoir surmonter par leurs propres forces, les moments difficiles qui ne leur sont pas épargnés.

Editeur responsable:
Union Suisse d. Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall.

Imprimerie A. BOVARD-GIDDEY

Chronique étrangère

Caisse centrale de crédit du Boerenband belge

La Caisse Centrale de crédit est la Fédération des Caisses locales d'épargne et de crédit, d'après le système Raiffeisen.

Elle reçoit et place les fonds que les Caisses affiliées ont en excédent, elle leur accorde les ouvertures de crédit nécessaires. Elle accepte également des dépôts à terme.

A fin 1928 il y avait 985 Caisses affiliées.

Fin 1928, le capital de garantie de la Caisse Centrale de Crédit s'élevait à 74 millions de francs.

A la même date, il avait été consenti, à 113 Caisses affiliées des ouvertures de crédit, sur lesquelles elles avaient prélevé, au total 33,630,000 francs.

Le montant des dépôts confiés à la Caisse Centrale de Crédit s'élevait à un milliard 98 millions de francs, soit une augmentation de 102 millions. Le milliard est donc dépassé.

Au courant de l'exercice, 255 prêts fonciers ont été consentis, pour un total de fr. 12,500,000. — A la fin de l'exercice: 33,300,000 francs de prêts fonciers étaient encore dûs.

Voici quelques chiffres au sujet des opérations des Caisses locales.

Fin 1927, le nombre des Caisses affiliées s'élevait à 949, avec un total de 81,475 membres. Le solde de leurs dépôts s'élevait à fin 1927, à environ 638 millions de francs. Depuis leur origine elles avaient reçu environ 1 milliard 850 millions.

D'autre part le solde de prêts consentis par les Caisses locales s'élevait fin 1927, à plus de 180 millions de francs, depuis leur origine elles avaient prêté environ un demi milliard. Rien qu'en 1927 il avait été consenti 6,077 prêts, pour un total d'environ 83 millions.

Il ressort de ce qui précède que les paysans belges comprennent les avantages du crédit agricole et qu'ils en profitent.

Pensées

La vie s'écoule en un instant; elle n'est rien par elle-même: son prix dépend de son emploi. Le bien seul qu'on fait demeure, et c'est par lui qu'elle est quelque chose.

Gréard.